

DEPARTEMENT DU CALVADOS

Mairie de ABLON

ablon@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

25 juillet 2022

Présents : M. Xavier CANU, M. Patrick Drieu, Mme Laurence Thurmeau, M. Philippe Turlure, Mmes Anne Guerrier, Brigitte Petit, Laëtitia Gimer, Christèle Carval, Marie-Odile Tellier, Annie Tissier, Mrs Ficheux Xavier, Morgan Letot.

Absents : M. Jean-Baptiste Hubert (a donné pouvoir à Laurence Thurmeau), Maxime Turpin et Jérôme Le Moulinier, excusés.

M. Patrick Drieu est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 18 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

Proposition d'admission en non-valeur

Mme Nativelle, Trésorière de Trouville, nous propose d'inscrire en non-valeur des créances d'un montant total de 384.06 euros. Les crédits budgétaires sont suffisants pour passer ces écritures comptables sans décision modificative.

Le Conseil Municipal valide à 13 voix « pour » l'admission en non-valeur des sommes proposées par le Trésor Public.

Convention pour la réalisation de prestations de services entre la Commune d'Ablon et la CCPHB dans le cadre de l'entretien des dépendances de voirie pour l'année 2022

M. Le Maire explique que la Commune d'Ablon a assuré au printemps 2022, pour le compte de la CCPHB, le fauchage des accotements et la taille des haies en bordure des voies communales. Une convention est établie pour fixer le montant de l'indemnisation et sa durée.

M. LETOT demande si l'indemnisation financière couvre toutes les dépenses engagées par la collectivité. M. DRIEU lui répond que ce n'est pas forcément le cas mais comme nous avons le matériel et les agents et que la CCPHB doit respecter les appels d'offre de son marché. Le plus important est de penser à la sécurité des usagers de la route.

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer cette convention à 13 voix « pour ».

Convention de mise à disposition du service DECLALOC' – Dématérialisation des Cerfas - et de partage des données informatiques afférentes

M. Le Maire explique que les meublés de tourisme et les chambres d'hôtes sont en croissante augmentation sur le territoire de la CCPHB. Avant tout début d'activité, l'hébergeur est tenu d'effectuer une déclaration à la Mairie du lieu d'habitation concernée.

Cette information permet ensuite d'alimenter l'observatoire du tourisme communautaire et départemental et de collecter la taxe de séjour communautaire. Toutefois cette démarche est méconnue et négligée par certains loueurs.

Afin de faciliter la mise en œuvre de cette procédure de déclaration, la CCPHB a conventionné avec Calvados Attractivité pour la mise à disposition d'un service mutualisé DECLALOC de la société Nouveaux Territoires.

Il permet aux hébergeurs de déclarer en ligne via les formulaires Cerfa dématérialisés leurs meublés de tourisme et leurs chambres d'hôtes.

M. Le Maire précise qu'un lien sera ajouté sur le site internet de la commune.

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer cette convention à 13 voix « pour ».

Convention avec le SDEC pour le renouvellement des lampadaires de plus de 30 ans

M. Le Maire propose à l'assemblée d'étudier la proposition du SDEC qui consiste à renouveler les lampadaires de plus de 30 ans avec un programme d'aide à hauteur de 50 %. Cette action est prévue sur 5 ans et elle va permettre de diminuer la consommation d'électricité de nos éclairages publics.

Ce programme a été établi au vu des conclusions d'un diagnostic des installations, réalisé par le SDEC ENERGIE, qui détaille l'état des installations, les travaux à entreprendre sur la commune et les économies d'énergie attendues.

Il y aurait donc 42 lampadaires à renouveler pour un montant de 14 300 € HT

En tenant compte du taux d'aide et du montant total de travaux estimé à 14 300 € HT, la participation financière de la commune de ABLON est donc de **7 420 €**.

Le conseil municipal autorise M. Le Maire à signer cette convention à 13 voix « pour » et propose que les décorations de Noël soient installées uniquement dans le bourg cette année afin de montrer l'exemple en réduisant la consommation d'énergie.

Questions diverses :

Cu opérationnels : M. Le Maire lit le compte rendu de la réunion qui s'est déroulé ce jour avec Mme SAILLOT par rapport à l'acquisition de leur parcelle et il détaille le retour des certificats opérationnels d'urbanisme : La parcelle avec la maison et celle avec le pressoir sont constructibles, les projets sont donc réalisables alors que les 3 autres parcelles ne le sont pas.

Mme SAILLOT souhaite vendre l'ensemble de sa parcelle avec une clause de meilleure fortune dans l'éventualité où toutes les parcelles deviendraient constructibles.

Sirène d'alerte sur la Mairie : Notre commune est équipée d'une sirène d'alerte située sur le toit de la mairie. Elle appartiendrait à l'ancien réseau RNA (État) d'après la Préfecture mais M. TURLURE précise qu'en 2014 les élus avaient déjà été sollicités à ce sujet et qu'ils avaient répondu vouloir la garder à titre gratuit.

Entretien des haies : M. LETOT demande s'il existe une réglementation pour l'entretien des haies séparatives. M. Le Maire lui répond qu'hormis les règles édictées par le PLui pour la hauteur, il n'en existe pas.

Cantine à 1€ : M. Le Maire explique que l'Etat subventionne les repas de cantine pour les plus démunis si les tarifs sont modulés selon le quotient familial de la CAF. Il propose au Conseil Municipal de réfléchir à cette option pour la rentrée prochaine. Cependant l'assemblée ne souhaite pas que les tarifs de cantine soient modifiés.

Illuminations de Noël : Le conseil municipal propose de limiter les illuminations de Noël au centre bourg afin de réduire la consommation d'énergie et pour montrer l'exemple compte tenu de la situation économique actuelle. L'assemblée délibérante est favorable à cette idée.